

COMMUNIQUE DE PRESSE

09 JANVIER 2013

Plan régional santé environnement 2010-2013 (PRSE2) Appel à projets pour l'année 2013

L'Agence régionale de santé (ARS) et la préfecture de la région Pays de la Loire - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) lancent un appel à projets concerté visant à accompagner la mise en œuvre des objectifs prioritaires du (PRSE2), ou à faire émerger des initiatives s'inscrivant dans ces objectifs, pour un environnement favorable à la santé des Ligériens.

Modalités de l'appel à projets concerté 2013

Cet appel à projets s'adresse à différents types de porteurs de projet, notamment des associations, collectivités territoriales, industriels (pour des actions collectives uniquement), établissements publics, organisations professionnelles.

Le dossier de candidature doit être complété et retourné par messagerie électronique

entre le 21 janvier et le 1er mars 2013.

Les porteurs de projets peuvent solliciter un financement de l'ARS et/ou de la DREAL pour des actions visant les objectifs prioritaires du PRSE2 et concernant :

- l'air extérieur et intérieur,
- la ressource en eau,
- l'eau distribuée,
- l'amiante,
- l'habitat indigne,
- le bruit
- les zones de cumul de nuisances environnementales,
- les risques auditifs liés à la musique amplifiée,
- l'éducation à la santé environnementale.

Toutes les informations utiles sur cet appel à projets seront disponibles à compter du 21 janvier 2012 sur les sites internet :

- de l'Etat en Pays de la Loire: <http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr/>
- de l'ARS : www.ars.paysdelaloire.sante.fr

Bilan de l'appel à projets concerté 2012

18 projets ont été soutenus par l'Etat en 2012 suite au premier appel à projets concerté, pour un montant de plus de 250 000 € (210 755 € pour l'ARS, 52 000 € pour la DREAL).

A titre d'exemple :

- Elaboration d'un **guide technique à destination des professionnels du bâtiment** pour la conception de bâtiments respectueux de la qualité de l'air intérieur, (projet porté par une organisation professionnelle du bâtiment) ;
- **Sensibilisation du public pour la bonne gestion de la qualité de l'air à l'intérieur** des habitations, par le biais de réunions publiques ou d'ateliers sur les produits d'entretien, bricolage..., (projets portés par des associations de consommateurs) ;
- **Prévention des risques auditifs** auprès des jeunes par le biais d'un spectacle pédagogique ou auprès de musiciens en studio de répétition, (projets portés par des associations de promotion musicale) ;
- Organisation de **l'information précoce des personnes allergiques** pour l'adaptation de leur traitement, après repérage de l'émission de pollens allergisants par le réseau de **jardins sentinelles** de Nantes, Laval et Angers – projet porté par une association d'allergologues et l'association de surveillance de la qualité de l'air.

Le Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE2)

Signé par le préfet de la région Pays de la Loire, la directrice générale de l'Agence régionale de santé et le président du Conseil régional le 17 décembre 2010, le PRSE2 identifie 10 priorités d'actions pour la période 2010-2013.

Son objectif : préserver ou créer un environnement favorable à la santé des habitants des Pays de la Loire.

Le PRSE2 sur internet : <http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr/> « A la une » ou sur www.ars.paysdelaloire.sante.fr > votre santé > votre environnement > [PRSE2](#)

Contacts Presse

ARS Pays de la Loire

Chargée de communication : ars-pdl-communication@ars.sante.fr , 02 49 10 40 14

Préfecture de la région Pays de la Loire

service de la communication interministérielle : pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

Dreal Pays de la Loire

Mission communication : mcom.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr, 02 53 46 59 00